



# DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021 (1<sup>ère</sup> partie)



Madame, Monsieur,

Vous envisagez d'inscrire votre enfant au collège Saint Padre Pio. Cette inscription se déroule de la façon suivante :

Prendre contact avec le Directeur du collège afin de convenir d'un rendez-vous, durant lequel une date de convocation pour l'examen d'entrée en Mathématiques, Français et Instruction Religieuse, vous sera communiquée. Après décision du directeur, le collège vous enverra la deuxième partie du dossier d'inscription.

Les examens d'entrée se déroulent le Samedi matin de 8h00 à 11h30.  
Les élèves doivent prévoir leurs affaires afin d'effectuer les examens. (feuilles, trousse COMPLETE matériel de géométrie ... )



## I – PRÉSENTATION DU COLLÈGE SAINT PADRE PIO

Les premiers éducateurs des enfants sont leurs parents. Aussi le collège Saint Padre Pio se veut-il le prolongement harmonieux de leur action, afin que les élèves vivent chez nous heureux, épanouis et qu'ils en retirent ce qui est nécessaire pour leur équilibre, leur formation spirituelle, intellectuelle et physique.

Tout l'enseignement dispensé est irrigué d'un véritable esprit chrétien. La journée commence par la prière et le repas de midi par le bénédicité. Direction et professeurs s'attachent à créer un climat de confiance et de joie qui permet de contribuer au développement de toutes les qualités humaines : respect mutuel, loyauté, politesse, rigueur et application dans le travail.

“ Savoir pour être prêt ”, telle est la devise du collège. Si les professeurs donnent le meilleur d'eux-mêmes pour transmettre leurs connaissances et savoir-faire aux élèves, en retour il est attendu de ces derniers une implication complète dans leurs apprentissages, à l'image de ce qu'enseigne le Christ dans la *Parabole des Talents*.

C'est dans cet esprit que j'attends votre enfant, dans l'espoir de le compter bientôt parmi les élèves de notre collège, et je vous prie de croire, chers parents, à mon entier dévouement.

## II - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les élèves doivent se présenter au collège avant 8h25, heure à laquelle le portail du collège est fermé. Après la prière en commun les cours débutent à 8h45 et se terminent à 16h45. Une pause repas et récréation d'une heure est prévue à la mi-journée, dont l'horaire peut varier selon les classes. Les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ont également cours le mercredi de 8h30 à 12h25.

Les congés sont ceux de la zone C (Académie de Créteil). Le planning de l'année est fourni en début d'année pour signaler quelques différences minimales.

**Les frais de préinscription** sont payables en deux fois : 50€ sont réglés lors de la préinscription pour couvrir les frais de l'examen d'entrée, 200€ sont réglés lors de l'inscription définitive.

**Les frais de scolarité** sont payables sur les dix mois de l'année scolaire, de septembre à juin inclus. En cas de difficultés, il est possible de monter un dossier afin de bénéficier d'un éventuel rabais. Cette demande se fait directement auprès de Monsieur le Directeur. Le contenu du dossier est anonyme pour le personnel du collège, et sera étudié par le président de l'AGCSL, M. Jarlot.

Coût de la scolarité	<b>10x350€</b> (de septembre à juin)
Coût bienfaiteur	<b>10x440€</b> (de septembre à juin)
Coût en cas de difficultés. (après accord).	<b>10x270€</b> (de septembre à juin)

Les frais de scolarités sont à régler par virement ou par chèque la première semaine de chaque mois.

En cas de virement, le libellé sera ainsi :

« SCOLARITE-MOIS « NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT » »

Exemple : SCOLARITE FEVRIER DUPONT

Les chèques sont à l'ordre de : « AGCSL ».

Le directeur



### III - REGLEMENT INTERIEUR

L'œuvre d'éducation catholique développée au collège Saint Padre Pio, en lien étroit avec les familles, est aussi importante pour l'épanouissement de l'enfant que l'enseignement proprement dit. Cette éducation à laquelle concourt l'ensemble des activités de l'établissement exige notamment maîtrise de soi, respect des autres et sens du bien commun. La mise en pratique de ces objectifs passe par le respect exigeant des règles de vie quotidiennes. En voici quelques-unes, particulièrement importantes :

**TOUTE INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT VAUT ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR :**

#### **TENUE GENERALE :**

Les élèves doivent se présenter dans une tenue de ville correcte et éviter tout effet de mode ainsi que les marques ostensibles. La tête est découverte dans l'enceinte du collège et les vêtements à capuche ne sont pas autorisés sous le polo.

**Tenue des garçons :** Polo vendu par le collège, pantalon, ceinture et chaussures de ville ; chemise, chemisette ou polo à col, rentré dans le pantalon. La coupe de cheveux doit être nette, sans gel, les oreilles et la nuque dégagées. Le lundi pour la messe, une cravate portée sur une chemise ou une chemisette (pas de cravate sur un polo).

**Tenue des filles :** Polo vendu par le collège ; robe ou jupe arrivant en dessous du genou : pas de jupe-culotte ni de "leggings", seuls les collants sont acceptés. Pas de bijoux (exceptées les croix et médailles religieuses) ni de maquillage. Les cheveux sont naturels et doivent être attachés.

**Pour tous :** Sont interdits les vêtements en blue-jean, les pantalons déchirés, les chaussures de toile, les rangers, les effets militaires, les insignes à caractère politique ou polémique. Les chaussures de sport sont strictement réservées aux activités sportives.

**INTERDICTIONS / OBJETS SOUMIS A AUTORISATION :** Les MP3, MP4, jeux vidéo, tablettes, appareils photographiques sont interdits au collège et à ses abords. Les téléphones portables sont autorisés à condition d'avoir été déclarés par les parents (marque, modèle et couleur), d'être éteints avant de franchir le portail du collège et remis pour la journée à la Vie Scolaire. Tout téléphone confisqué sera rendu aux parents exclusivement. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

- Les chewing-gums et bonbons ainsi que tout objet coupant (canifs...) sont interdits.
- Fumer est interdit dans l'établissement ainsi qu'à ses abords.

Les livres et revues doivent respecter l'esprit du collège et être présentés au professeur principal, au secrétariat ou au directeur qui le signe en première page. Aucun objet ne peut être échangé ou vendu au sein du collège ou pendant le trajet domicile/école sans autorisation.

#### **TENUE EN CLASSE et INTERCOURS :**

Durant le cours, les élèves ne doivent pas parler sans y être expressément invités par le professeur. Il convient donc de lever la main sans parler et d'attendre silencieusement que le professeur interroge.

Le cours s'achève lorsque le professeur l'indique ; la sonnerie n'autorise ni le bavardage ni le rangement des affaires.

Par respect, les élèves se lèvent lorsqu'une personne adulte entre en classe.

Les élèves prendront soin des locaux et du matériel mis à leur disposition. Toute dégradation est aux frais de l'enfant et de sa famille.

Il est interdit de manger en classe que ce soit un goûter ou le déjeuner, individuellement ou collectivement. Le goûter est autorisé dans la cour pendant les récréations du matin. Les emballages doivent être mis à la poubelle.

#### **ENTREE EN CLASSE, DEJEUNER, ETUDES :**

Les élèves doivent se présenter le matin entre 8h10 et 8h25. Le portail est fermé à 8h25 précises. Les élèves déjeunant sur place ne peuvent sortir du collège durant la récréation de mi-journée. De même les élèves restant à l'étude du soir (de 17 à 18h) ne peuvent pas sortir du collège entre la fin des cours et le début de l'étude.

#### **RETARDS ET ABSENCES :**

Si pour des raisons impératives, un élève ne peut se présenter aux cours à l'heure, les parents doivent avertir au plus tôt l'établissement. Tout élève arrivant en retard ou après une absence doit présenter au secrétariat un mot de ses parents écrit dans son carnet de correspondance afin d'être accepté en cours ensuite. Toute absence pour convenance personnelle fera l'objet d'une demande écrite au directeur, suffisamment à l'avance.

#### **TABLEAU D'HONNEUR :**

Le Conseil de classe, qui se réunit en fin de trimestre, attribue des récompenses aux élèves pour leur travail, leur assiduité, leur esprit de camaraderie et leur comportement en général. Il existe trois degrés de récompense : félicitations, compliments et encouragements du Conseil de classe qui sont inscrites sur le bulletin trimestriel. En fin d'année, le conseil de classe attribue parallèlement le Prix d'Excellence ou le Prix d'Honneur pour récompenser le travail fourni et les résultats obtenus. Le prix *Padre Pio* distingue les élèves particulièrement méritants par leur comportement, leur camaraderie et leur bon esprit.

#### **TRAVAIL / DISCIPLINE :**

L'année est découpée en 12 ou 13 périodes de 15 jours ou trois semaines à l'issue desquelles un relevé de notes est transmis aux parents. En début de période les élèves bénéficient d'un capital de 20 points pour la discipline et l'assiduité au travail qu'il leur appartient de préserver tout au long de la période. Une croix inscrite sur le carnet de correspondance retire 2 points. La rubrique "Discipline/assiduité" figure sur les Relevés de Notes de quinzaine et les bulletins trimestriels au même titre que les disciplines scolaires.

#### **SANCTIONS :**

Une faute grave ou répétée concernant la discipline ou le travail peut entraîner une mise en garde. Deux mises en garde entraînent un avertissement et une exclusion temporaire. En cas de récidive, le Conseil de Collège ou de Discipline se réunit et décide de la suite à donner. Le Conseil se compose habituellement du directeur qui dirige le Conseil, de l'aumônier, des professeurs, des parents de l'élève et de l'élève lui-même.

Signature des parents :

Signature de l'élève



## IV - FICHE DE PREINSCRIPTION

**ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021**

(à retourner au collège Padre Pio *avec les photocopies des bulletins scolaires de l'année en cours et ceux de l'année précédente*) :

36, rue de la Grande Ceinture  
94 100 Saint-Maur-des-Fossés  
Tél. : 01 55 96 38 06

(Coller une photo  
et en joindre une  
seconde avec le  
dossier)

**FAMILLE :** .....

ADRESSE : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone fixe : .....

Courriel : ..... Téléphone mobile : .....

Courriel 2 : .....

**Personne à prévenir en cas d'absence des parents :**

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

### ELEVE :

**Prénom(s) :** .....

Classe et établissements fréquentés en :

**Né(e) le :** ...../...../..... à ..... 2019 - 20: .....

N° de Sécurité Sociale de l'assuré : ..... 2018- 19: .....

Baptisé(e) le : ..... à ..... 2017- 18 : .....

Classe demandée : ..... LV2 (5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) :  all.  esp. 2016- 17 : .....

### PERE :

Prénom : .....

Profession : .....

Catégorie socioprofessionnelle : .....

Téléphone prof. : ..... mob. ....

Courriel : .....

### MERE :

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Catégorie socioprofessionnelle : .....

Téléphone prof. : ..... mob. ....

Courriel : .....

### Frères\* :

Prénom : ..... âge : .....ans

Etablissement : .....

Prénom : ..... âge : .....ans

Etablissement : .....

Prénom : ..... âge : .....ans

Etablissement : .....

### Sœurs\* :

Prénom : ..... âge : .....ans

Etablissement : .....

Prénom : ..... âge : .....ans

Etablissement : .....

Prénom : ..... âge : .....ans

Etablissement : .....

*\*Compléter si nécessaire au verso*

*\*Compléter si nécessaire au verso*

Je soussigné(e) ..... inscric mon enfant ..... à l'examen d'entrée du collège PADRE-PIO et verse 50 €<sup>1</sup> (réglés par chèque à l'ordre de AGCSL) au titre des frais d'examen. Cette somme sera déduite des frais d'inscription définitifs (250€).

Fait à ..... le .....  
(Signature des parents)

<sup>1</sup> Cette somme reste acquise au collège en cas de non-inscription